

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Juillet

LA QUADRUPLE ALLIANCE

Il ne faut ni diminuer, ni exagérer l'importance du fait qui vient de s'accomplir, que l'on considérerait, d'ailleurs, depuis plusieurs mois, comme accompli, et que viennent d'enregistrer toutes les chancelleries et toutes les feuilles publiques de l'Europe et du monde.

La triple alliance est renouvelée pour six ans à partir de 1892, et l'Angleterre y a donné son adhésion, notamment en garantissant le *statu quo* dans la Méditerranée, comme vient de l'annoncer *urbi et orbi* le premier ministre italien, M. di Rudini.

D'après les déclarations des intéressés, l'alliance garde un caractère strictement défensif, en ce sens que ce n'est pas pour faire de nouvelles conquêtes, mais pour conserver l'intégralité des territoires qu'ils possèdent à cette heure, que les hautes parties contractantes ont renouvelé l'assurance mutuelle dont le prince de Bismarck avait autrefois jeté les bases.

A vrai dire, il n'y a rien de nouveau en Europe : il ne s'agit que de la prorogation d'un bail qu'on ne pouvait guère s'attendre à voir dénoncer, à la fin de la première période.

Le seul point nouveau, ou pour parler avec plus d'exactitude, le seul point officiellement, sinon exactement connu, c'est l'adhésion de l'Angleterre.

Faut-il s'en inquiéter ? Faut-il s'en irriter ? Faut-il s'en féliciter ?

Si nous n'avions à faire certaines réserves ou si nous ne craignons d'être taxés d'optimisme, ce serait presque à ce dernier parti que nous nous arrêterions, l'alliance à quatre — et l'histoire serait là pour le prouver, — nous apparaissant comme infiniment moins dangereuse que l'alliance à deux et même que l'alliance à trois. On pourrait même dire avec vérité que dans une alliance à quatre il y a deux alliances à deux, ce

qui, à un moment donné, peut écarter et en conjurer le danger.

Entre les quatre puissances qui viennent de s'unir par des protocoles, il subsiste de si complètes et si notoires divergences d'intérêts sur un si grand nombre de points ou de questions de la plus haute importance !

L'accession de l'Angleterre à la triple alliance, tout en pouvant causer en France une impression pénible, ne saurait notamment beaucoup nous inquiéter. L'avantage que recherche la Grande Bretagne en entrant plus avant dans la combinaison dont MM. de Bismarck et Crispi furent les parrains, c'est d'empêcher une intervention quelconque dans les affaires d'Égypte qu'elle considère aujourd'hui plus que jamais comme les siennes propres.

Est-ce là un grand bénéfice pour l'Allemagne, pour l'Autriche, pour l'Italie surtout ? Nous ne le croyons pas, ces puissances tirent pour l'Angleterre les marrons du feu, et voilà tout.

Il y a même plus : s'il est une puissance dont l'Angleterre soit à même de contre-carrer les projets en se rattachant par un lien plus étroit à la triple alliance, cette puissance n'est autre que l'Italie. Le cabinet de Londres, en effet, a pu promettre à celui de Rome de protéger avec sa flotte le littoral italien que personne ne songe d'ailleurs à attaquer, mais ce qu'il n'a pas fait et ce qu'il ne fera pas, c'est de permettre dans la Méditerranée une modification du *statu quo* en faveur de l'Italie. C'est donc sur cette dernière beaucoup plus que sur la France que les détenteurs de Malte, de Chypre, de Gibraltar, de l'Égypte ont intérêt à avoir les yeux. Ils sont loin, les rêves de reconstitution de l'antique puissance romaine qui hantaient naguère l'imagination italienne et qui avaient pour objectif direct et immédiat la transformation de la Méditerranée en un lac italien.

Quant au devoir de la France au lendemain du renouvellement de la triple alliance,

ce, il ne varie pas ; plus que jamais elle doit attendre et observer.

Plus que jamais elle doit, par son attitude, marquer qu'elle n'a pas de vœu plus cher que le maintien de la paix, mais qu'elle serait prête à déployer une indomptable énergie le jour où elle serait l'objet d'une agression soudaine et injuste. Mais l'éventualité d'un tel jour nous semble beaucoup retardée sinon définitivement écartée par l'acte diplomatique auquel vient de s'associer l'Angleterre. Celle-ci n'a aucun intérêt à favoriser l'action de ses coassociés ni en Belgique, ni en Hollande, ni à Trieste, ni en Tunisie, ni en Tripolitaine, ni en Abyssinie, ni en Orient. En réalité elle est entrée dans la triple alliance comme une sorte de surveillante dont le contrôle pourra produire pour l'un ou pour l'autre des associés une certaine gêne, mais imposera aussi à tous, en les maintenant l'un par l'autre une certaine sagesse. Peut-être même en sera-t-il ainsi pour les autres puissances européennes, si bien que la paix de l'Europe, maintenue depuis vingt ans contre toute espérance, paraît aujourd'hui assurée d'une durée nouvelle par le fait même de ceux qui naguère cherchaient à la troubler.

Mais veillons et observons toujours. On ne saurait trop le répéter ; c'est, pour nous autres français, le premier de tous les devoirs.

* *

INFORMATIONS

VOYAGE MINISTÉRIEL

Limoges, 4 juillet.

M. Bourgeois, après avoir diné à la préfecture, a reçu les artistes peintres et les porcelainiers, auxquels il a montré sa satisfaction pour les brillants résultats obtenus dans la fabrication de la porcelaine.

Le ministre s'est ensuite rendu à l'école des arts décoratifs qu'il a visitée en détail.

M. Bourgeois a continué, ce matin, de visiter la fabrique de porcelaine. Au cours de ses visites, le ministre s'est surtout préoccupé de connaître l'opinion des fabricants sur la manufacture de

déric ! déclara le jeune homme en souriant.

— Et M. Léon ?... se moque-t-elle de lui également ?

— C'est un homme très aimable, très spirituel, mais je ne pense pas que Rosa fasse attention à lui d'une manière spéciale.

— Vous ne le pensez pas ? dit Catherine avec un air de pitié profonde, ah ! monsieur Michel ! mon pauvre monsieur Michel ! quelles lunettes vous faut-il donc pour voir ce que tout le monde distingue rien qu'avec ses yeux !

Et après avoir lancé ce dernier trait, elle sortit en haussant les épaules et en jetant un regard sorniois au malheureux garçon cruellement mordu par un gros soupçon jaloux.

XVII

CALOMNIIONS, CALOMNIIONS, ETC.

A l'hôtel des Étrangers où Rosa avait été reçue si affectueusement par sa tante et par son cousin, elle était encore dans sa famille ; à Remiremont, pour la première fois, elle se trouvait chez les autres. A la vérité, elle n'en souffrit que fort peu, grâce au caractère ouvert et sans façon du maître de la maison et à la bonté délicate de Mme Dornach.

On la traitait du reste en amie, et nul ne songeait à lui rappeler qu'elle était salariée. Les premières semaines s'écoulèrent pour elle d'une manière assez paisible, et si le souvenir de Michel resté au Hohwald avec Catherine, n'était pas venu fréquemment, hélas ! obscurcir sa pensée, elle se serait trouvée presque heureuse.

Cette tranquillité relative ne dura pas long-

temps et sur les réformes qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'organisation et le fonctionnement de cet établissement. Les fabricants sont unanimes à reconnaître qu'il est nécessaire de développer l'enseignement.

M. Bourgeois quittera Limoges cette après-midi à trois heures, pour se rendre à Villeneuve-sur-Lot, où doit avoir lieu demain dimanche, l'inauguration du monument de Bernard Palissy.

LES OUVRIERS ET LE 14 JUILLET.

Le *Figaro* prétend que les groupes ouvriers se donneraient le mot pour travailler tous le 14 juillet. « Puisqu'on ne nous a pas permis, disent-ils, de fêter le 1^{er} mai, nous ne voyons pas pourquoi nous prendrions part à la fête du gouvernement. »

L'escadre du Nord

Copenhague, 5 juillet.

Le roi a rendu visite hier à l'escadre française. Il a reçu aujourd'hui, à sa table, les officiers français, ainsi que les hauts dignitaires de la cour.

Moscou, 5 juillet.

La *Gazette de Moscou* salue l'escadre française qui est attendue à Cronstadt. Elle constate la puissance de la flotte et les qualités de la marine française et elle exprime la conviction que cette visite sera avantageuse pour les deux pays.

LES BIENS DES CONGRÉGATIONS

Le conseil d'Etat vient de donner les solutions suivantes aux difficultés d'application de la loi du 24 mai 1825 sur les congrégations religieuses de femmes. La première question concernait le droit pour un établissement principal (autrefois dit maison-mère) de disposer pour ses besoins des biens régulièrement acquis et possédés par les établissements particuliers. Le conseil l'a tranchée par la négative, l'article 4 de la loi ne constituant pas une congrégation, personne morale unique avec patrimoine commun à tous ses établissements, mais attribuant à chacun de ceux-ci une vie propre, et par suite un patrimoine indépendant.

Par contre, la haute assemblée, en l'absence de dispositions contraires, a admis le droit pour l'établissement principal de vendre ses biens propres ou d'emprunter pour venir en aide aux établissements particuliers en cas d'insuffisance de leurs ressources.

Enfin, le conseil d'Etat consulté sur le point de savoir si, dans les actes de la vie civile, un établissement particulier ayant une supériorité locale devait être représenté par cette supériorité et en vertu d'une délibération, de son conseil

temps.

Il y avait à peine un mois que M. et Mme Dornach étaient installés à Remiremont, quand un visiteur importun, désagréable et indiscret se fit annoncer chez eux. C'était Frédéric Treiber qui tombait à l'improviste, envoyé, disait-il, par son père pour trouver un dépositaire dans la localité.

Dans une petite ville de province, les relations naissent plus facilement qu'à Paris, les nouveaux arrivés rendent visite aux habitants, et il faut avoir de sérieux griefs contre quelqu'un de son monde pour refuser de le recevoir.

Deux années de suite, le fils du brasseur s'était rencontré en villégiature au Hohwald avec M. et Mme Dornach ; c'était une raison suffisante en apparence, pour qu'il se crût autorisé à les aller voir, bien qu'il n'y eût pas été invité.

M. Dornach le reçut assez froidement. Le brave manufacturier n'aimait pas les Allemands ; il l'avait prouvé surabondamment après la guerre en quittant l'Alsace pour Remiremont, aux prix des plus grands sacrifices.

L'arrivée inattendue de Frédéric lui fit faire une grimace de mécontentement ; mais comme le représentant de la maison Treiber et Cie, de Strasbourg, était muni de recommandations commerciales considérables, les convenances professionnelles exigeaient qu'on lui fit bonne réception, ce à quoi M. Dornach fut obligé de se résigner.

Frédéric était un sot, pas tout à fait une bête ; il avait facilement compris qu'il s'exposerait à un accueil plus que réservé s'il se présentait à M. Dornach sans un prétexte convenable.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 25

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

XVI

DÉPART

L'astucieuse fille avait appris à juger Michel assez bien pour savoir que ses impressions étaient plus violentes que durables ; elle ne fut donc pas étonnée de l'entendre, peu de temps après, marcher derrière elle en lui disant doucement :

— Catherine ! écoutez-moi, je vous en prie !

Elle se retourna très calme.

— J'ai été bien injuste envers vous tout à l'heure, continua-t-il.

— Je ne vous en veux pas, fit-elle simplement, vous avez du chagrin, mon pauvre Monsieur Michel... il y a bien de quoi... une personne pour qui vous avez été si bon, votre digne mère et vous se montrer si peu reconnaissante... partir si légèrement après avoir promis à Mme Herz mourante de rester toujours avec vous... c'est bien mal !...

— Il ne s'agit pas de Rosa, interrompit Mi-

chel avec contrainte, elle a fait ce qu'elle a cru convenable ; j'ai pu me laisser aller à un mouvement de mauvaise humeur, mais je ne permets à personne de porter un jugement défavorable sur elle... c'est une fille un peu entêtée, mais brave et honnête... ce n'est pas d'elle que je voulais parler, mais de vous...

— De moi ! s'écria Catherine jouant l'étonnement.

— Oui, de vous à qui j'ai dit des choses désagréables et imméritées... alors que vous me restez, vous qui toujours m'avez donné des preuves de dévouement.

— Et qui vous en donnerai toute ma vie ! s'écria la Prussienne avec un emportement sincère ; croyez bien, monsieur Michel, que je me trouve encore très heureuse de passer l'hiver avec vous dans notre solitude du Hohwald, tandis que d'autres courent au loin pour y chercher joyeuse compagnie...

— Que voulez-vous dire ! demanda le pauvre garçon qui ne comprenait pas encore.

— Ah ! continua Catherine tout à fait lancée on ne s'ennuiera pas cette année à Remiremont ! les jeunes filles pourront faire les coquettes devant les galanteries de M. Treiber et prendre des airs langoureux en écoutant les beaux discours de M. Léon Charmoy.

— Ils y seront donc ? demanda naïvement Michel.

— Parbleu ! fit-elle brutalement ; s'ils étaient restés au Hohwald, je sais bien quelqu'un qui se serait épargné la peine d'aller faire un voyage.

— Rosa se moque bien de cet imbécile de Fré-

d'administration, ou si la supérieure seule devait intervenir après délibération du seul conseil d'administration de l'établissement principal, a décidé que l'attribution à tous les établissements particuliers d'une personnalité juridique distincte, impliquant une administration propre pour chacun des actes de la vie civile les concernant isolément, ils devaient être passés, non par la supérieure générale, mais par leur supérieure locale autorisée par une délibération de leur conseil d'administration.

LES RAISINS SECS

La commission des douanes a examiné la question des raisins secs. M. Viette a demandé à la commission de fixer à 18 fr. au tarif général et 12 fr. au tarif minimum, par 100 kil., les droits de douanes sur les raisins secs, et d'établir un droit de fabrication intérieure de 3 fr. M. Méline a proposé les droits de 25 et 15 fr. avec un droit de fabrication de 1 fr. La proposition de M. Méline a été adoptée.

LES PENSIONS CIVILES

M. Rouvier vient de déposer un projet portant réforme complète du régime des pensions civiles. Dans le nouveau système, tout fonctionnaire ou employé subit, suivant l'importance de son traitement, des retenues graduées de 5 à 70/0. L'Etat lui alloue de son côté une subvention variant de 7 à 11 0/0, en proportion inverse du chiffre de son traitement.

Les retenues et les subventions sont versées à la caisse des retraites pour la vieillesse, qui les inscrit à un compte individuel ouvert à chaque fonctionnaire.

Au bout d'un certain nombre d'années de services, ces sommes provenant des retenues deviennent la propriété irrévocable du titulaire, mais les subventions ne lui sont acquises que s'il arrive à la retraite. A son décès, le capital réservé de ces subventions est consacré à constituer la pension ou, à défaut de veuve, fait retour à un fonds commun dont l'actif est réparti tous les ans au marc le franc de chaque compte individuel.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DES INVALIDES

Le général Arnoux vient d'être nommé gouverneur des Invalides ; il compte les plus brillants états de services.

Vingt-huit campagnes, cinq blessures, dont trois très graves. Deux blessures en Crimée, trois en 1870.

Sorti de Saint-Cyr en 1842, il était capitaine de grenadiers au 14^e de ligne, en Crimée, où il reçut la croix pour avoir enlevé aux Russes un de ses grenadiers prisonnier.

Après un long séjour en Afrique, nous le retrouvons à l'armée du Rhin.

A la bataille de Spichren, autrement dit de Forbach, il reçut une balle à la tête, un éclat d'obus à la jambe droite et le genou gauche fut broyé par un autre éclat d'obus. C'était le 5 août 1870.

Il fut laissé sur le champ de bataille ; on ne pouvait le transporter. Il est rentré en France sur des béquilles, le 16 mars 1871. Ces blessures ne l'empêchent pas, aujourd'hui, de monter à cheval.

Colonel du 41^e de ligne en 1872.

Commandant en second de Saint-Cyr en 1875, général de brigade à Lyon en 1880, il

Pour éviter d'être éconduit, il avait obtenu un banquier de Strasbourg une lettre où ce négociant priait M. Dornach, son client, de vouloir bien fournir au porteur des renseignements sur diverses personnes de Remiremont, afin que la maison Treiber et Cie put faire choix en toute sécurité d'un correspondant solvable et sérieux. Ces choses-là ne se refusent pas dans le monde des affaires, Frédéric le savait. Aussi entra-t-il chez M. Dornach sans aucun embarras.

Il multiplia ses visites le plus possible, remarquant avec dépit que la maîtresse de la maison évitait toujours de le rencontrer, et très vexé, par conséquent de ne jamais apercevoir Rosa, qui ne quittait guère Mme Dornach.

Il était pourtant venu dans le seul but de revoir la jeune fille. La façon dont elle l'avait traité au Hohwald ne devait guère l'encourager à persister dans ses poursuites, mais il était homme à supporter bien d'autres avanies, pensant toujours que le succès final couronnerait ses efforts persévérants. Très rancunier, mais encore plus amoureux, il avait oublié les duretés que Rosa lui avait dites, et il s'imaginait naïvement qu'elle devait avoir perdu le souvenir de sa conduite cavalière envers elle.

Ce jeune homme, très pratique comme la masse de ses compatriotes, pensait qu'une injure est peu de chose quand on est assez habile pour extorquer une réparation supérieure au dommage causé ; pour lui, un soufflet reçu devenait parfois un bon placement susceptible de rapporter de gros dividendes. Il était énergiquement partisan du proverbe : « Qui veut la fin veut les moyens, » pourvu que la fin promit d'être tout à fait à son

est grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1883.

LE VESUVE

Le courant de lave augmente et menace de déborder dans le ravin de Vetrana, derrière l'Observatoire.

Judi, deux Brésiliens, MM. Silva Jardim et Joachim Carneiro, qui étaient montés sur le bord du cratère principal du Vésuve, ont été entourés par un nuage de fumée ; M. Jardim est tombé au fond du cratère ; son compagnon a pu être sauvé par le guide et n'a reçu que de légères blessures.

UN RECEVEUR MUNICIPAL ARRÊTÉ

Mâcon, 4 juillet.

M. Bretin, receveur municipal à Tournus, caissier de la caisse d'épargne et receveur des hospices vient d'être révoqué de ses fonctions à la suite de détournements commis aux préjudice de ces trois établissements. Il a été mis en état d'arrestation et reconnaît avoir détourné de 30 à 40,000 fr. On croit généralement que ce chiffre est fort atténué.

EN FUITE

Le caissier de la Caisse d'épargne de Nay (Basses-Pyrénées), M. Lussagnet, a levé le pied, laissant dans la caisse un déficit qu'on évalue à 45,000 fr.

L'affaire de Fournies

Douai, 4 juillet.

Les débats du procès Culine et Lafargue se sont ouverts à 11 heures. L'accusation reproche à Culine, d'avoir à Fournies, dans la journée du 1^{er} mai, qui a si tristement fini, commis le délit de provocation à un attroupement armé. Quant au docteur Paul Lafargue, c'est un discours tenu le 11 avril, à Mignehies, dans une réunion publique et dans lequel le procureur général a trouvé les éléments du délit de provocation au meurtre, qu'il a à répondre devant le jury. Saisira-t-on cette occasion pour faire la lumière sur les événements de Fournies, c'est-à-dire sur les incidents qui ont amené la troupe à faire usage des armes ?

C'est là, sans doute, une des préoccupations de M. le procureur général Maulion, qui siège en personne, puisqu'il a eu soin de faire citer un nombre des soixante-cinq témoins que la cour entendra, tant à la requête du ministère public qu'à celle de la défense, le commandant qui a commandé le feu, le lieutenant que les émeutiers avaient renversé, le sous-officier de gendarmerie qui a eu une côte cassée. Cette intention paraît encore s'accroître davantage dès le début de l'audience.

En effet, M. le procureur général demande la jonction des affaires Culine et Lafargue afin qu'il soit statué sur elles par un seul et même verdict.

Mais M^e Millerand, au nom de Lafargue, n'admet pas cette procédure. Il dépose des conclusions tendant à ce que la cour décide que les deux affaires seront jugées séparément.

La jonction des deux affaires est ordonnée et, sur la demande de M^e Tardif, il est procédé à l'interrogatoire de M. Paul Lafargue.

Divers témoins ont répété les propos que vous avez tenus à la réunion de Vignehies. Voulez-vous donner des explications sur ces propos, qui servent de base à l'accusation ?

M. Lafargue répond. — M. le président, dans la première phrase relevée et où l'on me fait dire que les serfs vivaient au moyen âge dans des tanières et étaient conduits par le fouet, se trouve tout le système de l'accusation, c'est-à-dire qu'il y a quelque chose de vrai et beaucoup de faux dans les propos qui me sont prêtés. Comment a-t-on pu, par exemple, mettre dans ma bouche une assertion historique comme celle

avantage, quand bien même les moyens employés eussent été pénibles et peu honorables.

Il arrivait à Remiremont, décidé à se concilier les bonnes grâces de Rosa, quitte à commencer par lui présenter ses excuses les plus plates. D'abord, elle ne lui voudrait plus de mal ; plus tard, elle lui voudrait du bien, du moins il s'en flattait.

Mais il ne pouvait parvenir à la voir, ce qui était fort gênant. M. Dornach s'obstinait à n'avoir avec lui que des relations d'affaires ; il le recevait dans ses bureaux, mais quant à l'inviter à venir dans son intérieur, dans son home, point !

A plusieurs reprises, Frédéric s'était rendu chez Mme Dornach.

— Madame n'est pas visible, lui avait-on répondu.

Avec l'entêtement de sa race, le jeune Allemand ne s'était pas tenu pour battu.

— Cher monsieur Dornach, dit-il au manufacturier, je m'ennuie horriblement à Remiremont, où mes affaires peuvent me retenir encore quelques temps ; je vous suis fort obligé du bon aide commercial que vous avez bien voulu me donner, mais vous mettez le comble à votre obligeance en me rendant un nouveau service.

— Lequel ?

— Celui de me procurer quelques relations dans la société de votre ville.

— Nous voyons bien peu de monde, dit M. Dornach avec embarras.

— Mme Dornach n'a-t-elle pas un jour de réception.

— Elle en a un effectivement, mais il ne vient

que je rappelais tout à l'heure ? J'ai dit que le 1^{er} mai devait être le jour de la fête universelle pour les travailleurs et à ce propos, j'ai rappelé les réjouissances des serfs pendant le moyen âge. J'ai dit que les églises elles-mêmes étaient ouvertes pour ces réjouissances et voilà comment j'ai été amené à établir une comparaison entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui.

M. le président. — N'avez-vous pas dit que les usines étaient des bagnes ?

M. Lafargue. — Si j'ai dit que les usines étaient des bagnes, je suis d'accord avec un membre de l'Institut qui déclare, dans l'ouvrage que voici, que dans le système de l'industrie actuelle l'ouvrier sert le plus souvent en forçat, et le prévenu s'attache à démontrer que jamais aucune assertion ne fut plus aisée à justifier.

Ce n'est plus un interrogatoire, c'est une conférence faite devant le jury avec beaucoup de chaleur sur les conditions économiques de la société actuelle avec les développements familiers à l'école marxiste et qu'il paraît inutile de rappeler.

Du reste, le président veut couper court, mais M. Lafargue, tout en déclarant qu'il a le plus grand désir de tenir compte de cette observation, fait remarquer qu'il est prévenu, et que comme l'accusé de droit commun qui a le droit de prouver l'alibi, il doit avoir la possibilité d'établir en quelque sorte un alibi intellectuel, de démontrer par l'exposé de ses idées que certaines des paroles qu'on lui attribue n'ont pu être tenues par lui.

Le président continue l'interrogatoire de Lafargue, qui dit qu'il n'a pu exciter au meurtre, car ses exhortations auraient été contraires à toutes ses convictions.

Culine, interrogé ensuite, reconnaît avoir tenu des propos très violents dans des réunions organisées par lui. Il fait le récit détaillé de l'emploi de son temps pendant la journée du 1^{er} mai, récit qui diffère peu de celui de l'acte d'accusation. Il nie avoir crié, ainsi que le déclare le brigadier de gendarmerie : « Délivrons nos frères à tout prix, ou nous ne sommes que des lâches ! » Ce cri, dit-il, a été proféré dans des groupes qu'il traversait en se rendant à la représentation théâtrale de l'après-midi. Culine dit n'avoir cherché qu'une chose : la réussite de la fête qu'il avait organisée. Il exhortait les manifestants au calme.

VERDICT

Culine, le principal accusé, qui fut cause des troubles, a été condamné à six ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

Lafargue a été condamné à un an de prison et cent francs d'amende.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal a fait, hier au soir, à l'électricité, les honneurs d'un enterrement de première classe.

Sur le rapport de M. Delport, une commission de sept membres a été nommée, à l'effet de s'enquérir si le mode d'éclairage par l'électricité est assez généralement répandu en France, pour qu'on puisse mettre la compagnie du gaz en demeure d'en faire elle-même l'application dans notre ville.

Ce n'est qu'au cas où cette généralité de l'éclairage électrique serait reconnue et où la compagnie du gaz se refuserait à l'appliquer elle-même, qu'on s'occuperait de la proposition Monié.

La solution de la question est renvoyée à un mois.

Nous comprenons très bien les scrupules de la municipalité, tant qu'il s'agit de l'éclairage

chez nous que quelques intimes en très petit nombre, des personnes dont la compagnie est d'ailleurs peu récréative, et je crains que vous ne trouviez pas dans la maison les distractions que vous cherchez.

— Vous vous trompez, cher Monsieur, je suis persuadé, au contraire, que je m'y plairai infiniment, et je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'admettre à vos petites réceptions pendant mon séjour dans votre ville.

Observateur de formes avant tout, M. Dornach dut, à son grand regret, balbutier que Mme Dornach serait sans doute très flattée de recevoir Frédéric à ses mercredis.

— Nous voici dans la place, se dit Frédéric avec satisfaction.

Et, le mercredi suivant, il ne manqua point de se rendre à l'invitation si difficilement arrachée.

Il y avait ce soir-là, dans le salon de Mme Dornach, une quinzaine de personnes qui, toutes, se montrèrent glacées à l'égard du jeune Allemand.

C'était comme un mot d'ordre.

— Tous ces gens sont en bois, pensa-t-il, mais cela m'est égal, ce n'est pas pour eux que je suis ici.

Et après avoir salué la maîtresse de la maison, il s'empressa de se retirer du côté de Rosa qui, en le voyant entrer, n'avait pu s'empêcher de pâlir un peu.

— Mademoiselle, lui dit-il à voix basse pendant que tout le monde affectait de ne faire aucune attention à lui, je suis enchanté de vous retrouver dans cette maison, car je désire obtenir

public, puisqu'elle est liée par un traité. Mais s'arroger le droit d'imposer aux particuliers un mode coûteux, et rendre impossible pour ces derniers tout système meilleur et surtout plus économique, c'est autre chose.

Nos édiles feront bien d'envisager ce côté intéressant de la question.

LES MAITRES RÉPÉTITEURS

Nous apprenons avec plaisir que trois de nos députés, MM. Talou, Rey et Vival viennent d'accepter de faire partie du comité de patronage de l'association des maîtres répétiteurs.

NOMINATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet courant :

M. Etienne-Albin Delbos, instituteur à Larnagol, est nommé à Cézac.

M. Hippolyte Aldhui, instituteur à Cézac, est nommé à Larnagol.

Mme Emilie Delbos, institutrice à Larnagol, est nommée à Cézac.

Mme Rosa Aldhui, institutrice à Cézac, est nommée à Larnagol.

ADJUDICATION

Samedi, à 2 heures du soir, a eu lieu à l'hôtel de ville de Cahors, l'adjudication des travaux de construction d'une infirmerie réglementaire à la caserne Bessières.

Ont été déclarés adjudicataires :

1^{er} lot, maçonnerie, M. Raymond Troussel ;

2^e lot, plâtrerie, M. Charles Bessou, dit Maurice ;

3^e lot, couverture et charpente, M. Gabriel Bories ;

4^e lot, menuiserie, M. Philippe Bouissi ;

5^e lot, ferronnerie, M. Jacques Delrien.

TRAIN EN RETARD

Dimanche au soir, le train de Libos, qui doit arriver à Cahors à 10 heures 3. n'est arrivé qu'à 1 heure du matin, par suite d'une avarie survenue à la machine.

FÊTE DE SAINT-ÉTIENNE

Les habitants du quartier du Port-Bullier, se préparent à fêter St-Etienne. La fête aura lieu les 2 et 3 août prochain et se tiendra sur le quai, en face le café Valéry.

Les commissaires de cette fête sont MM. Larroque, Bort, Rolles et François.

DISPENSES MILITAIRES

Au moment où nous sommes, il nous semble opportun de rappeler à nouveau l'article unique du projet de loi portant modification de l'article unique du projet de loi du 15 juillet 1870 sur le recrutement. Les intéressés trouveront sans doute une réelle utilité à cette publication :

Art. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1^o L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit ;

2^o Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de son fils ou gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petit-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3^o Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins.

(Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent).

4^o Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement cantonal ou faisant partie du même appel ;

5^o Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de sa classe, soit comme officier, soit comme appelé, soit comme

mou pardon pour certaines paroles inconséquentes que j'ai laissées échapper au Hohwald ; je sais que vous êtes digne du respect de tous et je vous prie d'oublier certaines allégations trop blessantes.

— Monsieur, interrompit-elle, je vous pardonnerai volontiers à la condition que vous voudrez bien me promettre de ne plus faire aucune allusion à cette scène.

— Cet oubli est généreux, Mademoiselle, et je vous en remercie beaucoup. Ainsi, ajouta-t-il sans perdre de temps, je puis espérer que ma seule présence ne vous sera pas du tout désagréable.

— Je ne suis pas chez moi, Monsieur, et je n'ai le droit de trouver désagréable la présence de personne.

Ayant dit ces mots sèchement, elle lui tourna le dos et se dirigea vers l'autre bout du salon, Frédéric n'avait, en somme, ni à se féliciter ni à se plaindre de cette première entrevue. En fait de bons procédés, les Allemands, surtout en France, sont réfractés à se contenter de peu.

Il ne prolongea pas, ce jour-là, son séjour chez les Dornach, mais il y retourna les mercredis suivants, se mêlant peu à la conversation générale, épargnant à la maîtresse de la maison des compliments peu agréables et gardant toutes ses prévenances pour Rosa.

engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé breveté ou commissionné après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe de recrutement à laquelle il appartient;

6° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

L'appelé ou l'engagé qui postérieurement, soit à la décision du Conseil de révision, soit à son incorporation, entre dans l'une des catégories prévues ci-dessus, est, sur sa demande et dès qu'il compte un an de présence au corps, envoyé en congé dans ses foyers jusqu'à la date de son passage dans la réserve.

Le présent article n'est applicable qu'aux enfants légitimes.

SOLDATS EMPLOYÉS POUR LA MOISSON

Voici les formalités à remplir pour obtenir des soldats durant la fauchaison ou la moisson :

Le père ou le tuteur du soldat doit, sur une feuille de papier timbré de 60 centimes :

1° Adresser au maire de sa commune une demande où il expose, qu'en raison soit de ses charges, soit de ses infirmités, soit de son indigence, il lui est impossible de procéder seul à ses moissons ou à ses fauchaisons ; qu'en conséquence il sollicite qu'il soit accordé à son fils un congé aussi long que possible ;

2° Indiquer avec soin, dans la demande, les nom, prénoms, classe du recrutement, numéro de la compagnie, du bataillon et du régiment du militaire, objet de la pétition.

Le maire, après avoir certifié exact le contenu de la demande, la transmet, suivant le cas, au préfet ou au sous-préfet. Ce fonctionnaire, après avoir à son tour examiné la pétition à lui communiquée, la transmet au colonel du régiment où se trouve le militaire intéressé.

Le chef du régiment fait droit, autant que cela lui est possible, aux requêtes qui lui parviennent, après avoir suivi la filière sus-indiquée.

D'ordinaire le colonel met à la disposition des pères de famille agriculteurs, cinq hommes par compagnie, et il leur accorde environ 20 jours pour les moissons. Mais, quand cette série de militaires rentre, une nouvelle série de cinq est autorisée à partir aux champs ; quand cette deuxième série rentre, à son tour, une troisième série jouit de la même faveur ; et ainsi successivement jusqu'à l'époque des grandes manœuvres, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août. Donc jusqu'à cette date, les agriculteurs qui en ont besoin, peuvent solliciter un congé pour leur fils et se faire aider à faucher ou à moissonner.

LE SUICIDE D'ESCOFFIER

Le bruit court avec insistance en ville qu'EscOFFIER se serait suicidé dans sa cellule, à la prison centrale de Villeneuve. Il se serait pendu aux barreaux de la fenêtre et quoique détaché encore vivant il n'avait pas survécu aux lésions internes produites par la strangulation.

ACCIDENT

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, un accident est arrivé à l'usine de M. Julhia, fondeur à Cabessut.

Un ouvrier, le nommé Augère Auguste, âgé de 19 ans est tombé d'une hauteur de trois mètres sur une table. Dans sa chute, il ne s'est fait heureusement que des blessures sans gravité.

St-Cyprien

Chien enragé. — Mercredi dernier, un chien présentant tous les symptômes de la rage a parcouru une partie des communes de St-Laurent et de St-Cyprien, mordant et dévorant tous ses congénères qu'il rencontrait sur son passage. Il a été abattu dans les environs du village de St-Cyprien, par les sieurs Teulet, Delprat, Longueville et Plazen, mais non sans peine ; il avait en effet essuyé plusieurs coups de feu et se serait certainement sauvé à la faveur de la nuit, si le jeune Plazen ne s'était porté au devant de lui, dans un chemin creux armé d'une fourche en fer. Au moment où le chien arrivait sur lui, le jeune homme le saisit avec sa fourche et le cloua sur le talus du chemin où il ne tarda pas à expirer.

Toutes nos félicitations à ces courageux et braves citoyens qui n'ont pas craint de s'exposer au danger pour éviter peut-être quelque malheur.

Le sieur Plazen, n'est pas à son coup d'essai. Il est déjà titulaire d'une mention honorable pour acte de dévouement.

Gindou

Samedi dernier à Gindou, le sieur Beyssière Joseph, occupé à des travaux de terrassement, a été enseveli sous un éboulement. Malgré l'acti-

tivité des secours organisés, lorsqu'on est arrivé à le dégager, Beyssière avait cessé de vivre.

Gourdon

Nomination. — Notre compatriote, M. Dalet Louis, stagiaire des postes et télégraphes à Gourdon, est nommé commis auxiliaire à Sablé, arrondissement de La Flèche (Sarthe).

* * *

Adjudications. — Dimanche, ont eu lieu à la mairie de Gourdon, les adjudications pour les travaux de construction et déplacement de l'abreuvoir du quartier St-Jean, ainsi que la construction d'un dépositaire et d'une maison de garde au cimetière.

Pour l'adjudication de l'abreuvoir 7 soumissions avaient été déposées, toutes ont été admises et M. Dauliac Eugène, maçon à Gourdon, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 30 fr. 60 cent. 0/0.

Pour l'adjudication des travaux à exécuter au cimetière de Gourdon, 8 soumissions avaient été déposées et toutes admises. C'est M. Bornes, du Vigan, qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 21 fr. 50 centimes 0/0.

Vayrac

Mercredi dernier, un nommé Cantarel (Pierre), propriétaire à Vayrac, s'est tué en tombant d'une charette sur laquelle il était monté pour arranger du foin.

Brive

LA FÊTE DU 14^e DE LIGNE

On lit dans la *République de Brive* :

Nous avons déjà annoncé que suivant une patriotique innovation, mise en honneur depuis quelques temps par les régiments de notre armée, le 14^e de ligne se préparait à célébrer un des glorieux faits d'armes auxquels il a pris part.

On sait que notre régiment a choisi l'anniversaire du combat de l'Hôpital où, en 1815, ayant à sa tête le colonel Bugeaud, depuis maréchal de France, il soutint vaillamment, un des derniers, l'honneur du drapeau, en défendant avec succès, contre 10,000 Autrichiens, la Vallée de la Maurienne.

Cette fête a eu lieu les samedi 4 et dimanche 5 juillet.

La fête foraine eut lieu dans la cour de la caserne où le public était admis librement.

Le samedi soir une grande soirée a eu lieu au théâtre. Les autorités et le Conseil municipal avaient reçu des cartes d'invitation.

Le dimanche, la fête a été terminée par une grande retraite aux flambeaux à travers la ville.

Toulouse

M. Delrat, ancien baryton de grand opéra, ancien directeur du théâtre du Capitole, vient d'être nommé directeur, pour trois ans, de notre première scène lyrique, à partir du 1^{er} septembre 1891.

FAITS DIVERS

BUDGET DE LA FRANCE

Le budget de la France, en billets de banque de mille francs empilés les uns sur les autres formerait une hauteur plus grande que celle de la tour Eiffel.

Voici la démonstration de cette proposition :

Mille billets de mille francs font un million et ont une hauteur de dix centimètres (on peut s'en assurer avec un livre de 2,000 pages, soit 1,000 feuillets) ; donc dix millions auraient une hauteur de 1 mètre ; 100 millions une hauteur de 10 mètres ; 1 milliard ou 1,000 millions une hauteur de 100 mètres.

Trois milliards auraient la hauteur de la tour Eiffel : 300 mètres.

Le budget, qui est de trois milliards et demi, pour faire bonne mesure, présenterait donc, en billets de banque de mille francs, une hauteur de 350 mètres, soit 50 mètres de plus que la tour Eiffel.

C'est beau, le calcul !

DANS UNE RATION D'AVOINE

Ces jours derniers, M. Ginestet, propriétaire aux environs de Rodez avait donné à son cheval de l'avoine qu'il venait d'acheter chez M. Pouget, grainetier ; un moment après, regardant si la bête avait avalé sa ration il remarqua, avec étonnement, que l'avoine avait en grande partie disparu, mais qu'il y restait des morceaux de papier et d'autres objets d'un aspect brillant ; en examinant la chose de plus près, il reconnut que les morceaux de papier étaient des billets de banque et le reste des pièces d'or.

Il avait acheté de l'avoine et rien de plus ; son cheval, non plus, n'estimait que le grain. Aussitôt le brave Ginestet va trouver le sieur Tournié, domestique de M. Pouget, qui lui avait mesuré l'avoine, et celui-ci qui déjà se lamentait, fut comblé de joie ; il s'empressa de raconter à cet honnête acheteur que les billets de banque et les pièces d'or constituaient une somme de 340 francs que son maître lui avait remise et qu'il avait

serrée avec trop peu de soin, paraît-il, dans une des poches de son gilet, d'où le tout s'était échappé pour se mêler avec l'avoine vendue.

FERMEZ VOS CROISÉES LA NUIT

Avis aux imprudents qui dorment la nuit en laissant leurs croisées ouvertes !

Le *Nouvelliste du Tarn* nous apprend que, pendant la nuit de mardi, une femme, demeurant rue Croix-Verte, à Albi, avait laissé sa croisée ouverte. Tandis qu'elle dormait, elle a été piquée à la main gauche par un insecte venimeux. La main a enflé tellement qu'une entrée d'urgence à l'hospice a été nécessaire. Il s'agit probablement d'une mouche charbonneuse.

UN PROGRÈS INATTENDU

C'est sous ce titre qu'il y a quelques semaines M. Claveau, inspecteur général des Etablissements des sourds-muets de France, d'une compétence incontestable par conséquent, annonçait, dans la *Revue Française des Sourds-muets*, une invention appelée, croyons-nous, à rendre d'immenses services à ces pauvres déshérités.

Il s'agit d'un cornet acoustique (Audigène Verrier) qu'un vénérable ecclésiastique, Mgr Verrier, prélat de la maison du Pape, a établi par des recherches de plusieurs années et des perfectionnements successifs, dans des conditions de sensibilité extraordinaire.

L'inventeur se proposait seulement de rendre plus faciles les relations avec certains sourds dont l'oreille aurait pu, à leur insu, garder quelque sensibilité ; le succès a dépassé ses espérances.

Des expériences ont été faites d'une manière suivie par les religieuses de N.-D. du Calvaire, dans leur institution bien connue de Bourg-la-Reine (Seine).

Commencées en octobre dernier, ces expériences, après quelques tâtonnements inévitables au début, ne tardèrent pas, grâce aux remarquables aptitudes des maîtresses, rompues à toutes les difficultés de l'enseignement de la parole aux sourds-muets, à démontrer l'utilité pratique de l'invention. Toutefois, ce n'est que depuis un mois environ qu'on en comprend toute la portée.

Non seulement les élèves de cinq classes, sans exception, ont éprouvé des sensations auditives et ont vu, par ce fait, s'améliorer leur voix, mais un grand nombre sont devenues capables de moduler leur parole et de répéter les intonations de la maîtresse. Chose plus inattendue, l'oreille, par l'usage de l'appareil de Mgr Verrier, prend peu à peu possession de l'ouïe. Aujourd'hui, à Bourg-la-Reine, plusieurs enfants qui n'avaient jamais perçu le moindre son articulé, peuvent, sans l'aide du cornet, suivre une conversation faite à proximité de l'oreille ; et l'invention n'a pas dit son dernier mot.

Il va sans dire que ces magnifiques résultats n'ont pas été obtenus sans efforts et que seuls des maîtres exercés dans l'instruction des sourds-muets y peuvent parvenir, car l'usage de l'appareil ne saurait commencer à être pratique qu'après que le sourd-muet a été mis en possession de la parole par les méthodes en usage. (1)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule** ; 2° pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places. Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et **La Bourboule**.

Du **Mont-Dore** et de **La Bourboule** à **Royat** et **Cler-**

(1) Le *Soleil*, dans son numéro du 30 juin, a déjà publié un long article sur cette importante découverte.

mont-Ferrand et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Le vin de Quinium Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un médicament énergique et doux qui convient à toutes les personnes affaiblies par l'âge, la maladie, les excès ou surmenées par le travail.

« Nous n'hésitons pas à affirmer que le vin de Quinium Labarraque est le plus efficace et le plus énergique des toniques connus. »

(*Annuaire de médecine pratique*).

En vertu de son énergie le vin de Quinium se prend à la dose d'un verre à liqueur après chaque repas.

Bourse de Paris

Cours du 6 juillet 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	94 95
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 50
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 90
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 50

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	440 75
EST 3 0/0.....	436 »
MIDI 3 0/0.....	448 »
NORD 3 0/0.....	445 »
ORLÉANS 3 0/0.....	441 50
OUEST 3 0/0.....	439 »
SUD DE LA FRANCE.....	410 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50
EST-ALGERIEN.....	424 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605 »
— — — 4 0/0 1863.....	518 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	392 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	474 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	467 »
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	417 50
— — — 3 0/0 1885.....	467 »
— — — bons 100 fr. av. lots.....	74 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	525 »

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4500 »
CRÉDIT FONCIER.....	1235 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	482 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	590 »
EST (Chemin de fer).....	895 »
LYON.....	1490 »
MIDI.....	1320 »
NORD.....	1895 »
ORLÉANS.....	1520 »
OUEST.....	1055 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1415 »
CANAL DE SUEZ.....	2795 »
CANAL DE PANAMA.....	37 »
Etablissements DECAUVILLE.....	425 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	97 05
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	332 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	323 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	383 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	688 »
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 10
— PORTO-RICO 3 0/0.....	457 00
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	702 »

BULLETIN FINANCIER

du 6 juillet 1891

Marché un peu hésitant au début, mais très ferme en clôture. Les affaires sont toujours très restreintes, mais le comptant se ressent des nombreux coupons qui se détachent ce mois-ci. Les marchés étrangers sont fermes.

Le 3 0/0 est à 95, le nouveau fait 93,92 1/2.

Bonne tenue des actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 1243,75 ex coupon de 33. La Banque de Paris est à 780 ex coupon de 20. Le Crédit lyonnais est bien tenu à 797,50. Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien est à 91,45, ex coupon de 2,17. Le Portugais et l'Extérieure restent lourds.

En Banque les valeurs minières sont un peu faibles.

L'Alpine est à 196,25, la part Paris-Caracas s'avance à 22. Transactions suivies sur l'obligation Porto-Rico et sur l'obligation Linarès à Almería.

Les charbonnages d'Urikany sont à 240.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Société Française 22 place Vendôme à Paris, tient à leur disposition le dossier complet sur l'Électra. C'est certainement la plus séduisante affaire de mines d'or qui a été affectée au public. Le succès est très grand et nous apprenons que les marchés étrangers songent à prendre d'importantes participations dans cette affaire.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris				
	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} classe.		Expr. 1 ^{re} classe.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
PARIS.....	départ. 12 ^h 40 ^m	9 ^h 10 ^m	3 ^h 10 ^s	7 ^h 40 ^s	—	TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	2 ^h 30 ^m	6 ^h 30 ^m
BRIVE.....	départ. 1 10 ^{soir}	6 21 ^{soir}	7 50 ^{matin}	5 17 ^{matin}	Omnibus 7 ^h 5 ^{soir}	MONTAUBAN.....	3 24 ^{soir}	4 30 ^{soir}	7 30 ^{soir}
Noailles.....	1 25	—	8 5	—	7 20	Fonneuve.....	—	4 43	—
Châteaux.....	1 35	—	8 15	—	7 30	Albias.....	—	4 51	—
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	—	7 43	Réalville.....	—	4 59	—
SOULLAC.....	arrivée 2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	Caussade.....	3 49	5 11	7 58
CAZOULÈS.....	départ. 2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	Borredon.....	—	5 21	—
Lamothe-Fénélon.....	2 22	—	9 1	—	8 18	Montpezat.....	—	5 38	—
Nozac.....	2 35	—	9 14	—	8 21	Lalbenque.....	—	5 53	—
GOURDON.....	2 45	—	9 24	—	8 34	Cieurac.....	—	6 1	—
Saint-Clair.....	3 »	8 »	9 36	6 32	8 44	Sept-Ponts.....	—	6 13	—
Dégagnac.....	3 10	—	9 46	—	8 58	CAHORS.....	arrivée 4 32	6 21	8 46
Thédirac-Peyrilles.....	3 22	—	9 58	—	9 8	départ. 4 38	6 30	8 54	
Saint-Denis-Catus.....	3 33	—	10 9	—	9 20	Espère.....	—	6 44	—
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 20	—	9 31	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—
Espère.....	3 54	—	10 29	—	9 43	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—
CAHORS.....	arrivée 4 5	8 41	10 40	7 13	9 52	Dégagnac.....	—	7 20	—
Sept-Ponts.....	départ. 4 20	8 47	—	7 20	10 3	Saint-Clair.....	—	7 29	—
Cieurac.....	4 31	—	—	—	10 3	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43
Lalbenque.....	4 47	—	—	—	10 14	Nozac.....	—	7 53	—
Montpezat.....	4 56	—	—	—	10 24	Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—
Borredon.....	5 7	—	—	—	10 38	CAZOULÈS.....	arrivée 8 11	—	7 52
Caussade.....	5 20	—	—	—	10 45	départ. 8 13	7 54	11 12	
Réalville.....	5 31	9 31	—	8 4	10 55	SOULLAC.....	arrivée 5 47	8 20	10 7
Albias.....	5 40	—	—	—	11 8	départ. 5 50	8 25	10 11	
Fonneuve.....	5 48	—	—	—	11 18	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—
MONTAUBAN.....	5 56	—	—	—	11 27	Châteaux.....	—	9 5	—
TOULOUSE.....	arrivée 6 11	9 58	—	8 30	11 35	Noailles.....	—	9 13	—
				9 29	11 43	BRIVE.....	arrivée 6 32	9 28	10 55
				—	11 53	départ. 7 1	—	11 5	12 49
				—	1 30s.	PARIS.....	arrivée 4 37 ^m	—	11 38s.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 1891

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1891, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des Billets Aller et Retour prévus par son Tarif spécial A n° 9 :

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Samedi 11 juillet inclus au Mardi 14 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Lundi 20 juillet ;

2° Les billets délivrés du Samedi 11 juillet au Mardi 14 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit Tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 15 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le mardi 7 juillet à 6 h. 55 soir. Il desservira les stations comprises entre :

Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, La Mothe-Fénélon, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, La Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet, à 1 h. 30 soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR :

(Timbre-quittance de 0,10 c. non compris)

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque,

Cahors, La Mothe-Fénélon, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 francs.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 francs.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 6 juillet, à 6 heures du soir.

TRANSPORT A DEMI-TARIF des

OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la moisson en BEAUCE, dans l'ORLÉANAIS, la BERRY, la TOURAINE, etc.

A partir du 1^{er} Juillet 1891, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux Ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans. — Brétigny à Tours. — Orléans à Tours. — Orléans à Châteauroux. — Orléans à Malesherbes. — Orléans à Montargis. — Orléans à Gien. — Tours à Vierzon. — Tours à Châteauroux. — Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — N° 1788. — Sommaire du 4 juillet 1891. — Gravures : La mobilisation de la Flotte. — La vie à bord, par le peintre de marine Léon Couturier. — Le fourbissage. — Le canon revolver. — Le Carre des officiers. — La « Saison » à Londres donne prétexte à une véritable étude de maître, par Paul Renouard, représentant : Les enfants au Théâtre, de Drury-Lane. — Le pain, par M^{me} Demont-Breton. — Le portrait de M. Georges Ville, accompagne un important article de M. Emile Gauthier sur le champ d'expérience de Vincennes. — Le portrait de Balmaceda. — La statue de Houdon, inaugurée à Versailles. — La suite de l'Exposition de Moscou. — Enfin plusieurs gravures sur la mode en juillet, complètent cet artistique numéro dont le Roman est illustré par Tofani.

Texte : Nos gravures, le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Salon (suite), par Olivier Merson. — Silhouette centenaire, par Le Nôtre. — A travers la science, par Emile Gauthier. — Roman : Serge, par Abel Hermant (suite). — Colonne d'échecs, par Rosenthal. — Récréations de la Famille. — Problèmes de jeu de Dames, Rébus, etc. — Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 4 juillet : — Les échasses : Guyot-Daubès. — Application de l'électricité. — La consommation du gaz à Paris : E. H. — Archipel des Comores : Gabriel Marcel. — Le cryogène de M. Cailletet : G. T. — Epreuves des ponts métalliques de chemins de fer : Daniel Bellet. — La photographie sur fond noir sans fond noir : Adrien Guébbard. — Une troupe d'animaux sauvages. — Souvenirs d'un voyage autour du monde : Albert Tissandier. — La conquête du pôle nord : Jacques Létard. — Chro-

nique. — Académie des sciences : séance du 29 juin 1891 : Stanislas Meunier. — La science pratique : G. M.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnées en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois ; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, des vêtements de toutes sortes et de tous âges ; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40 ^m	12 ^h 50 ^m	6 ^h 39 ^m	PARIS. — D.	5 ^h 50 ^m	12 ^h 50 ^m	7 ^h 45 ^m
Mercurel.....	6 54	1 4	6 53	Express.....	7 40	—	12 45
Arrêt Donelle	6 58	—	6 57	BORDEAUX.....	—	6 10	3 34
Parnac.....	7 5	1 15	7 4	LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 11
Luzoch.....	7 11	1 22	7 11	Fumel.....	8 44	3 38	9 11
Castelfranc.....	7 23	1 35	7 23	Soturac-Touzac	8 54	3 50	9 21
Arrêt Prayssac	7 28	—	7 26	Duravel.....	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Evêque.....	7 36	1 46	7 34	Puy-l'Evêque.....	9 6	4 8	9 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 41	Arrêt Prayssac	9 13	—	9 42
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49	Gastelfranc.....	9 19	4 23	9 48
Fumel.....	8	2 13	7 58	Luzoch.....	9 29	4 36	9 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	Parnac.....	9 37	4 46	10 6
BORDEAUX.....	3 51	8 11	4 45	Arrêt Donelle	9 44	—	10 11
PARIS — Ar.	11 37 ^m	4 37 ^{soir}	10 21 ^m	Mercurel.....	9 47	4 57	10 16
				CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45 ^m	11 ^h 30 ^m	5 ^h 23 ^m	CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 22
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32	Lamadelleine.....	7 57	11 40	5 31
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42	Toirac.....	8 10	12 18	5 46
Vers.....	8 12	12 21	5 50	Montbrun, hal.	8 18	12 30	5 54
Saint-Géry.....	8 20	12 38	5 57	Cajarc.....	8 30	12 32	6 5
Conduché.....	8 32	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Cirq, halte	8 38	1 14	6 15	St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 24	St-Cirq, halte	8 57	1 37	6 33
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31	Conduché.....	9 5	1 55	6 39
Cajarc.....	9 8	2 10	6 44	Saint-Géry.....	9 18	2 22	6 53
Montbrun, hal.	9 18	2 24	6 54	Vers.....	9 25	2 35	6 58
Toirac.....	9 27	2 45	7 3	Arcambal.....	9 31	2 56	7 6
Lamadelleine.....	9 39	3 10	7 15	Cabessut, halte	9 41	3 10	7 16
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27	CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES 12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale. p^{re} M^{me} le D^r BERTILLON. Etude. QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires. ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple, 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : MMARS & C^{ie} 31, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée 75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

Le 1^{er} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série